

Amiens, le 1^{er} avril 2022

Affaire suivie par :
Christine LEROY
Cheffe de division

Le recteur de l'académie d'Amiens

Tél. : 03 22 82 38 70
Mél : ce.dpae@ac-amiens.fr

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

N°ATSS-2022-002

à
Monsieur le président de l'université de Picardie Jules Verne
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Compiègne
Madame l'IA-DASEN de l'Oise
Messieurs les IA-DASEN de l'Aisne et de la Somme
Monsieur le secrétaire général de la région académique
Monsieur le directeur du CROUS
Monsieur le directeur du CANOPÉ
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de mission
Mesdames et messieurs les délégués académiques
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

Objet : Réouverture de la campagne de recrutement d'attachés (AAE) et de secrétaires d'administration (SAENES) par voie de liste d'aptitude au titre de l'année 2022

Dans ma circulaire du 11 janvier 2022, je vous informais des conditions à remplir et de la procédure à suivre pour se porter candidat à une inscription sur la liste d'aptitude d'accès aux corps des attachés d'administration de l'État (AAE) et des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES).

Je vous informe que la campagne de dépôt des candidatures qui était initialement ouverte sur **la plateforme numérique COLIBRIS** (<https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/>) entre le 25 février et le 5 mars 2022 sera exceptionnellement réouverte à compter **du lundi 4 avril 2022 jusqu'au mercredi 13 avril 2022 inclus**.

En effet, dans le cadre du plan national pluriannuel de requalification des emplois de la filière administrative, l'académie d'Amiens va pouvoir procéder à l'implantation, à la rentrée scolaire 2022 de :

- 17 postes d'attachés d'administration de l'Etat (par transformation de postes de SAENES)
- 24 postes de des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (par transformation de postes d'ADJAENES).

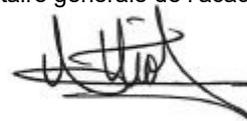
Ces mesures permettront d'augmenter les possibilités d'affectation pour les personnels nouvellement recrutés dans les corps de catégories A et B (que ce soit par concours ou par liste d'aptitude).

En outre, un examen attentif sera porté sur la situation des candidats inscrits sur les listes d'aptitude d'AAE ou de SAENES qui pourront, s'ils exercent déjà des fonctions correspondant au corps de catégorie supérieure, se voir proposer le maintien sur leur poste actuel.

Ce contexte particulier m'amène donc à étendre de façon exceptionnelle le calendrier de dépôt des candidatures à la liste d'aptitude.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations à l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale de l'académie,



Delphine VIOT-LEGOUDA

Document joint :
dossier type de proposition à compléter par l'agent
et par l'autorité hiérarchique